



BULLETIN COMMUNAL

Numéro 240

Décembre 2018

Réunion de Conseil Municipal du 30 Novembre 2018

PRÉSENTS: MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, CAUNEAU Hubert, DA CRUZ Eric, FAUCHARD Ghislain, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky, GABORIEAU Stéphanie, GUILBAUD Hervé, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, POTIER Richard.

ABSENTS EXCUSÉS : BIOTEAU Marina qui a donné pouvoir à FROUIN Lydie, BOURASSEAU Isabelle qui a donné pouvoir à BARON Myriam, FOURNIER Bertrand qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, HUCTEAU Amélie qui a donné pouvoir à GABORIEAU Stéphanie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JAUNET Jean-Yves

☐ Révision annuelle des loyers 2019

Le Conseil Municipal a fixé les nouveaux loyers mensuels (+1.25 %), à compter du 1^{er} Janvier 2019, de la façon suivante :

| | |
|--|--------|
| n° 1, rue de la Petite Maine | 341.68 |
| n° 3, rue de la Petite Maine | 388.84 |
| à l'étage n°1 bis, rue des Ecoles (bibliothèque) | 325.38 |

☐ Maison d'Assistants Maternels (MAM)/Allée de la Roseraie : révision du loyer au 01/12/2018

Le Conseil Municipal a fixé le nouveau loyer mensuel au 1/12/2018 à 524 € 08 (Indice 2ème T 2017 : 1664 - Indice 2ème T 2018 : 1699, soit une augmentation de 2.10 %).

☐ Tarifs Municipaux 2019

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les tarifs communaux 2018 pour l'année 2019. La Commission « Bâtiments » a été invitée à réfléchir sur les modalités de location pour des week-ends.

☐ Ecole Publique les Brouzils : participation année scolaire 2017/2018

Le Conseil Municipal, dans la mesure où il ne peut se déroger à la réglementation en vigueur, a accepté de verser une participation de 1 932€ 81 pour l'année scolaire 2017/2018 à la Commune des BROUZILS où 3 enfants domiciliés à CHAUCHE sont scolarisés à l'école publique « Les Tilleuls ».

☐ Rue de la Petite Maine : Travaux ENEDIS – convention de servitudes Parcelle AB 107

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire ou en cas d'empêchement, la 1ère adjointe, à signer une convention de servitudes avec ENEDIS sur la parcelle communale AB 107 (chemin piétonnier près du bassin de rétention et qui rejoint le terrain de Gobia) pour le passage d'un câble HTA, afin d'améliorer la desserte en énergie entre le poste « Rue du Calvaire P0063 » et le poste « Rue des Ecoles P0003 ».

☐ La Berthelandière : voie privée – acquisition des parcelles à l'€ symbolique

La voie desservant une partie du village de la Berthelandière est une voie privée, utilisée comme voie communale. Afin de commencer à régulariser cette situation et ne pas attendre le règlement de la succession sur la parcelle XP 117, le Conseil Municipal a autorisé M le Maire, ou en cas d'empêchement, la 1^{ère} adjointe à acquérir pour l'euro symbolique les parcelles suivantes et à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

| Référence de la parcelle | Superficie | Propriétaires | Superficie | Propriétaires |
|--------------------------|--------------------|----------------------------|------------|---|
| XP 90 | 114 m ² | HERBRETEAU Guy et Nathalie | XP 129 | 547 m ² JAUD Joseph et Thérèse |
| XP 133 | 499 m ² | Consorts GUILBAUD | XP 128 | 43 m ² JAUD Thérèse |
| | | | XP 141 | 45 m ² JAUD Thérèse |
| | | | XP 140 | 11 m ² GUILBAUD Claude |

Les actes de vente seront passés en l'étude de Me DENIS, notaire à ST FULGENT et les frais pris en charge par la Commune de Chauché.

☐ Aménagement Rue du Rocher : convention d'entretien avec le Département pour les RD 37 et RD 13

Le Conseil Municipal a adopté les grands principes du projet de convention établi pour fixer les modalités techniques et financières des travaux d'aménagement des routes départementales n°37 et n°13 et de l'entretien ultérieur de ces aménagements.

☐ Assainissement – transfert de la compétence : convention de mise à disposition de service

Dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement », le Conseil Municipal a accepté la mise à disposition du personnel technique communal environ 30 heures par an, ainsi que du matériel nécessaire pour l'entretien des espaces verts des Stations et Postes qui sont en dehors du contrat de Délégation de Service Public (DSP) avec Suez France.

❑ Dépôts sauvages : demande de participation

Vu la recrudescence des dépôts sauvages et l'obligation pour les agents communaux d'intervenir régulièrement pour leur enlèvement, le Conseil Municipal a décidé d'établir une redevance au titre de la participation aux frais d'élimination des déchets après intervention des agents communaux, d'un montant de 100 €, redevance qui sera demandée à l'auteur d'un dépôt sauvage contraire aux prescriptions en vigueur et quelle que soit la nature des dépôts, en complément d'une amende de 150 € ou 1500 € selon l'infraction.

M. le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, est chargé de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision et le cas échéant, de déposer plainte à la Gendarmerie, notamment en cas de dépôts dont le coût d'élimination serait supérieur au montant précité et en cas de récidive.

❑ QHE Le Hameau des Prés – Lots 8 et 9 : désignation de l'opérateur – conditions

Le Conseil Municipal a décidé de confier à Vendée Habitat la construction de deux logements individuels à usage locatif de type IV sur les lots 8 (292m²) et 9 (326m²) et donc une cession de terrain moyennant le prix HT de 10 000 € pour chacun des lots. Un branchement individuel (Electricité, Téléphone, Assainissement, Eau Potable, Gaz) a été prévu pour chacun des lots.

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) déposées depuis le 26 Octobre 2018 :

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour des parcelles sises rue de la Promenade, lotissement des Acacias et la Brossette.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie.

M. le Maire reçoit le Samedi, de **11h00 à 12h00**, sans rendez-vous.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

Lundi 17 Décembre 2018 à 19h00.



Pas de permanence

Samedi 29 Décembre 2018

❑ Marchés HT signés depuis le 26/10/2018

| | | |
|------------|---|----------|
| 30/10/2018 | FAUCHET SARL Réparation fuite plancher église/Remplacement circulateur et complément antigel | 6505.02 |
| 18/10/2018 | LABORATOIRE MICROSEPT Recherche Legionella | 549.90 |
| 06/11/2018 | ADG Environnement 3 jours Curage de Fossé | 1776.00 |
| 06/11/2018 | SARL GAPE Création d'un massif d'ancrage, ouverture tranchée pour installation panneau d'information lumineux | 1245.09 |
| 06/11/2018 | SARL BARREAU Alimentation du panneau d'information lumineux | 478.33 |
| 06/11/2018 | LUMIPLAN Fourniture d'un panneau d'information lumineux | 14830.00 |

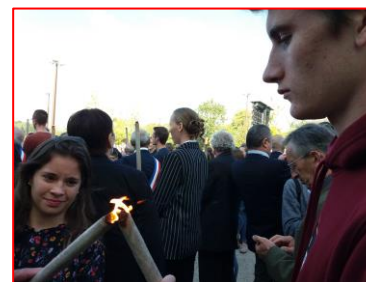
| | | |
|------------|---|---------------------|
| 06/11/2018 | LACROIX Signalisation Panneau d'information randonneurs | 305.41 |
| 06/11/2018 | LACROIX Signalisation Divers panneaux et plaques villages et numéro | 1052.17 |
| 06/11/2018 | CHOMETTE SAS Complément vaisselle RS novembre 2018 | 219.04 |
| 15/11/2018 | DECOLUM Cordon lumineux Kit réparation | 404.55 |
| 15/11/2018 | DECOLUM Illuminations 2018 | 900.00 |
| 20/11/2018 | SMACL Assurances Dommages aux Biens 2019-2024 | 3397.86 (par an) |
| 22/11/2018 | SARL GAPE Abattage d'arbres | 1024.00 |
| 27/11/2018 | LACROIX Signalisation Miroir routier | 440.30 |



Souvenons-nous...

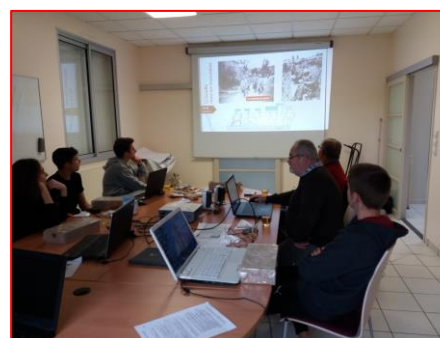
« La flamme du souvenir de retour à Chauché »

Le 20 octobre, le conseil départemental organisait une cérémonie pour lancer les festivités des commémorations du 11 novembre. En compagnie de Mr le Maire, du correspondant défense communal et des membres des AFN, Ewen ROUSSEAU s'est vu remettre un flambeau allumé avec la flamme provenant de la tombe du soldat inconnu. Cette flamme représente ce devoir de souvenir que les générations devront perpétuer pour ne pas oublier.



« Le foyer des jeunes sur les traces des poilus »

Mercredi 31 octobre un petit groupe de jeunes de la commune a pu profiter des recherches du Chant de la Pierre sur la période de la Grande guerre 14-18. A partir de noms figurant sur le monument aux morts, ils ont effectué des recherches généalogiques qui ont permis de retrouver des informations sur le parcours de ces soldats Chauchéens. Des liens de parentés ont même été établis. Un goûter à partir d'une ration de soldat actuel a permis de faire le lien avec celle du poilu.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES : jusqu'au 31 Décembre 2018.

Pour les nouveaux arrivants, ou les habitants qui ne seraient pas inscrits sur les listes électorales de la commune et qui souhaitent l'être, vous devez vous présenter en mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile afin de remplir un formulaire. **Pour cela, vous avez jusqu'au 31 Décembre 2018.**

Nous vous remercions pour votre compréhension.



RECENSEMENT MILITAIRE

Nous vous rappelons **que les jeunes ayant eu 16 ans cette année et qui ne se sont pas recensés en Mairie doivent se présenter avec leur carte d'identité au plus vite.**

INFOS PRATIQUES



Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières
Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le **116 117**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le **15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

| Pharmaciens | Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237. | | |
|-------------|--|------------------|----------------------------------|
| Infirmière | Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30 | Mme MOREAU Marie | CHAUCHE – 16, Rue du Centre |
| Dentistes | Dimanches et jours fériés | 10h à 12h | 06.24.83.68.04 02.51.46.28.83 |

MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.50203

☎ 02.51.41.83.09. – mairie-chauche@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30,
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).

Suez Eau France

(Gestion du service assainissement)

11, Rue des Forêtis – Parc d'activité
Polaris – 85110 CHANTONNAY

☎ 02.28.15.31.50.

RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ

Le Jeudi une semaine sur deux

De 8h45 à 12h30 :

Jeudis 11 et 25 Janvier 2018 au
centre périscolaire « Les

Scoubidou » - UNIQUEMENT SUR
INSCRIPTION au

☎ 02.51.43.81.61. - Mme

ADMR

Comité de secteur du Pays
de ST FULGENT - LES ESSARTS
18 Rue des Tilleuls -85250 SAINT FULGENT
☎ : 02.52.61.47.46.
Mail : paysdestfulgent@admr85.org
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de
8h30 à 17h30 et
accueil physique du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h - 14h à 18h

Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Pour accéder à la déchèterie, il vous faut
vous munir d'une carte qui est à demander à
la

Communauté de Communes du Canton de
ST FULGENT

2, Rue Jules Verne - ST FULGENT

☎ 02.51.43.81.61.

MESSAGES D'ORGANISMES

COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

LES COMITÉS DE BASSIN

2 NOV. 2018 > 02 MAI 2019

Donnez votre avis SUR L'AVENIR DE L'EAU

Gestion de l'eau et des risques d'inondation
Donnez votre avis en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr

Quels avis ?
- Les habitants du bassin Loire-Bretagne
- Tous les acteurs : intercommunalités, maires, parcs naturels, conseils régionaux, départements, communes, comités locaux de gestion, associations, syndicats d'eau, d'investissement...

Sur quoi ?
- Les documents du bassin Loire-Bretagne
- Questions importantes et programme de travail pour la révision du schéma directeur de gestion et de protection des eaux (SDAGE),
- Questions importantes, programme de travail et calendrier pour la révision du schéma directeur de gestion des risques d'inondation (SRDI), évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPR) et la mise à jour du plan de prévention des inondations (PPRI).

Comment ?
- Répondre en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr
- Envoyer vos contributions scrites à la@prenons-soin-de-leau.fr

A vous la parole !



Communiqué

La Petite Maine retrouve la ligne, des travaux sur le secteur de la Berthelandière !

La rivière la Petite Maine, affluent de la Sèvre Nantaise, rythme la vie de notre territoire et marque l'identité de notre commune. C'est pourquoi, il est important de lui redonner son dynamisme d'autrefois.

Le site de la Berthelandière va connaître prochainement une renaissance, pour rendre la Petite Maine plus courante, plus vivante, mieux oxygénée et ainsi éviter la stagnation des eaux favorable au développement de la lentille d'eau.

Des aménagements portés par l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise sont prévus. Découvrez-les en quelques mots :

Les travaux :

Suite à l'étude de faisabilité engagée en 2015, la solution de l'aménagement du pont par la création d'une ouverture, complétée par le démantèlement de plusieurs petits ouvrages de franchissements dans l'emprise du terrain de moto-cross ainsi que la restauration de la rivière sont retenus.

Ces travaux vont permettre de réduire les débordements d'eau en période hivernale notamment, sur le pont et en amont de celui-ci.

Cette solution va aussi permettre d'assurer la circulation des espèces dans la rivière, tout en restaurant des écoulements naturels, les habitats de la faune et la flore et en maintenant le franchissement routier.



Pont seuil comprenant cinq cadres actuellement. Le projet prévoit une ouverture dans la partie centrale

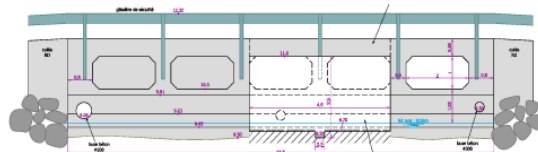


Schéma présentant l'ouverture du pont de la Berthelandière à Chauché

Les résultats attendus :

- ✓ Une réduction de l'inondation du pont
- ✓ Un retour à des conditions naturelles caractéristiques de nos rivières vivantes bénéfique à :
 - la libre circulation des espèces et des sédiments
 - des débits plus naturels
 - la diversité des fonds, des habitats, des écoulements
 - des peuplements naturels avec diversités et abondances des espèces
 - l'auto-épuration de l'eau

Durée et période des travaux :

Les travaux sur la Petite Maine à la Berthelandière s'effectueront en deux temps. Ils commenceront courant décembre par le démantèlement de plusieurs petits ouvrages de franchissement sur le terrain de moto-cross. Les travaux sur le pont seront réalisés au début de l'été 2019.

« Tous concernés »

Collectivités locales et EPTB Sèvre Nantaise, riverains, agriculteurs, pêcheurs, promeneurs, nous avons tous une responsabilité face à l'enjeu du bon état des cours d'eau.

Qu'est-ce que le bon état des cours d'eau ?

Une rivière naturelle, c'est avant tout une eau de bonne qualité qui serpente et dessine librement son cours et ses méandres. Elle est rarement figée ou rectiligne. Ses écoulements sont variés, lents ou rapides selon les pentes, sa largeur et les saisons climatiques. Ses fonds sont constitués de fosses, de radiers, de sable, de cailloux et de limons fins. C'est l'ensemble de ces conditions qui lui permettent d'accueillir de nombreuses espèces.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEVRE NANTAISE
Moulin de Nid d'Oie - 10 bis, route de Nid d'Oie - CS 49405 - 44190 CLISSON
Tél. 02 51 80 09 51 - Fax 02 51 46 28 81 - adrellard@sevre-nantaise.com
www.sevre-nantaise.com



**Pendant les fêtes,
mettez au régime votre poubelle !**

**Collecte des coquilles d'huîtres
et coquillages DIRECTEMENT en déchèterie**

**Du 15 décembre 2018
au 12 janvier 2019**

**Les crustacés (crabes,
langoustines, crevettes...)
sont INTERDITS !**



Les coquilles sont broyées puis utilisées par les agriculteurs.



Du changement pour

l'assainissement collectif au 1er janvier 2019

Par décisions concordantes entre le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et la commune de Chauché la compétence assainissement collectif sera exercée par la communauté de communes dès le 1er janvier 2019.

Qu'est-ce que l'assainissement collectif ?

L'assainissement collectif est le service public de collecte et de traitement des eaux usées collectives, c'est-à-dire des eaux collectées par le réseau de collecte de la commune et traitées par la station d'épuration. Ce service est exploité jusqu'à présent par Suez Eau France (ex Nantaise des Eaux).

Pourquoi ce changement de maîtrise d'ouvrage ?

Ce changement de maîtrise d'ouvrage, conséquence d'un transfert de compétence, fait suite à l'adoption par le législateur de la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation du Territoire de la République (dite « loi NOTRe »). Cette loi prévoit l'exercice par les communautés de communes de la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire au plus tard le 1er janvier 2026.

Avec l'accord des communes, la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts a décidé d'exercer par anticipation cette compétence dès le 1er janvier 2019.

Quel est l'objectif de ce transfert de compétence ?

L'objectif du transfert de la compétence assainissement collectif est de mutualiser l'exercice de cette compétence à une échelle intercommunale afin de mieux maîtriser les coûts, de développer une stratégie d'investissement à l'échelle de la communauté de communes et d'avoir un tarif unifié sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes à moyen terme.

Quels sont les changements pour l'utilisateur ?

Ce transfert de compétence entraîne plusieurs changements pour l'utilisateur :

1- **La facturation.** La facturation sera toujours réalisée par la maîtrise d'ouvrage en charge de l'eau potable sur le territoire de la communauté de communes, le Syndicat d'eau Vendée Eau. L'utilisateur recevra toujours sa facture semestrielle de l'eau et de l'assainissement collectif et continuera de s'adresser au Syndicat Vendée Eau en cas de problème avec sa facture, que ce soit pour l'eau ou pour l'assainissement collectif. Toutefois, les recettes liées à la facturation du service de l'assainissement collectif ne seront plus perçues par la commune mais par la communauté de communes.

2- **Le service à contacter en cas de problème.** Le service communal ne sera plus en mesure de répondre aux problématiques des usagers concernant l'assainissement collectif. L'utilisateur devra dorénavant s'adresser au service assainissement de la communauté de communes. Les coordonnées du nouveau service sont indiquées ci-après.

3- **L'adoption d'un nouveau règlement de service à l'échelle de la communauté de communes à moyen terme.** Le règlement de service le document régit les relations entre l'utilisateur et le service (ex : obligations de service, obligations de l'utilisateur, période de relève, périodes de facturations, ...). Actuellement, chaque commune dispose de son propre règlement de service. A terme, un seul règlement de service pour l'assainissement collectif s'appliquera sur le territoire de la communauté de communes. Ce règlement devra être adopté et appliqué par l'utilisateur.

Votre nouvel interlocuteur assainissement collectif au 1^{er} janvier 2019

: Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts

2 rue Jules Verne 85 250 SAINT-FULGENT

Tel : 02.51.43.83.97

Mél : contact@ccfulgent-essarts.fr



MISSION LOCALE HAUT BOCAGE

POUR LES JEUNES DE 16 à 25 ANS sortis du système scolaire



- Construire son projet professionnel
 - Se former
 - Travailler
- Une équipe à votre écoute - Un accueil individualisé

NOTRE ACCOMPAGNEMENT :

3 axes d'accompagnement : – Orientation/Formation – Emploi – Vie quotidienne

- ▶ Accès aux offres d'emploi
- ▶ Accès à la formation
- ▶ Ateliers et actions thématiques
- ▶ Outils pour la recherche d'emploi
- ▶ Simulations d'entretiens
- ▶ Le dispositif parrainage
- ▶ Mise en place d'aides (logement, mobilité...)
- ▶ Infos santé

Le PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) constitue le nouveau cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes.

La Garantie Jeunes est un accompagnement intensif qui s'inscrit dans le cadre du PACEA et vise l'accès à l'emploi. L'accompagnement se fait sur 1 an en collectif et en individuel.

NOTRE COUVERTURE TERRITORIALE : 54 communes - 5 intercommunalités

- La Communauté de Communes du Pays des Herbiers
- La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
- La Communauté de Communes du Pays de St Fulgent – Les Essarts
- La Communauté de Communes du Pays de Mortagne
- Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu – Rocheservière



Contact :

Siège : Mission Locale du Haut Bocage - Rue de l'Étendue - 85500 LES HERBIERS - ☎ 02 51 66 81 15

✉ contact@mlhb.fr - www.missionlocalehautbocage.com

Horaires : du lundi au vendredi 8h30-12h30 – 13h30 17h30 (le vendredi fermeture 17h)

PERMANENCE DE ST FULGENT-LES ESSARTS

Accueil sur rendez-vous (contacter le siège au 02.51.66.81.15)

➔ dans les locaux de la Communauté de Communes le mardi et le jeudi matin

➔ au siège le mercredi matin

PORTES OUVERTES
COLLEGE G. CLEMENCEAU

SAMEDI
26 JANVIER 2019
de 9h à 12h30

2, rue Marie CURIE
(route de Boulogne)
85140 ESSARTS EN BOCAGE
☎ 02.51.09.65.00
Site internet : <http://clemenceau.vendee.e-lyco.fr/>

académie Nantes
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Collège CLEMENCEAU
Lycée en Bourg

Au profit de la recherche médicale en ophtalmologie
Retina France

05 61 30 20 50
Vaincre les maladies de la vue!
L'ESPOIR - 3477 - CLOUETIER LÉVÉ

Les Herbiers (85)
Jedi 3 janvier 2019
de 14h30 à 19h30
Salle herbauges

Bal de la Galette des Rois
Après-midi dansant

Avec l'orchestre
JÉRÔME ROBERT

Entrée: 9 € Galette et boissons comprises
Pour plus d'informations 02 51 92 97 37

DANSONS POUR UN REGARD

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

ATLANTIQUE VENDÉE
BANQUE ET ASSURANCES

pour plus de renseignements

Nous sommes un lieu d'accueil où le caractère humain des relations est prioritaire, où le conjoint survivant se sent écouté, aidé par des responsables qui ont traversé la même épreuve.

Notre Association Départementale a pour but :

- **DE DEFENDRE LES DROITS** des personnes en situation de veuvage,
- **DE LES AIDER** dans leurs démarches administratives,
- **DE LES REPRESENTER** auprès des Pouvoirs publics afin de faire évoluer une législation actuellement défavorable,

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous rejoindre afin de faire nombre pour défendre nos acquis.

Des permanences sont assurées sur tous les secteurs de Vendée.

Dans votre secteur : Renseignements au 02 51 42 86 19 ou 06 28 29 81 97

Sur le plan départemental, permanences le lundi de 10h à 17h et le samedi sur rendez-vous.

15, rue Anatole France à la ROCHE SUR YON

Renseignements au 02 51 37 03 14

Déplacement à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.



COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE

LES FAITS

A l'approche des fêtes de fin d'année, le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée souhaite appeler l'attention des élus sur le démarchage à domicile de vendeurs de calendriers.

Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime. Les malfaiteurs agissent généralement en binôme. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent son attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur et des liquidités.

Certains se présentent comme des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, policiers, gendarmes, pompiers, etc...).

LES RECOMMANDATIONS

Le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée invite à la plus grande vigilance et à prendre quelques mesures de sûreté élémentaires. Lorsqu'une personne se présente à la porte du domicile, il faut systématiquement :

- identifier le ou les visiteurs visuellement par la fenêtre, le visiophone, l'entrebâilleur ou le viseur optique,
- exiger la présentation d'une carte professionnelle et (ou) de l'ordre de mission même si cette personne porte un uniforme,
- solliciter la présence d'un ami ou d'un membre de votre famille susceptible de se déplacer rapidement,
- en cas de doute, refuser l'accès à votre domicile et devant l'insistance de votre interlocuteur, téléphoner à l'organisme dont il prétend dépendre ou menacer de faire appel à la gendarmerie,
- Si le démarcheur est parvenu à rentrer dans votre habitation, ne le laisser jamais seul, même si une seconde personne se présente à votre porte car il s'agit probablement d'un complice,
- en cas de démarchage à domicile abusif avéré, il convient de : conserver les preuves, ne toucher à rien, observer les contrevenants et prévenir immédiatement la gendarmerie.

Sachez qu'un policier ou un gendarme :

- ne se présentera jamais à votre domicile avec un voleur qu'il aura arrêté,
- ne vous demandera pas de lui présenter vos bijoux, votre argent ou autres objets de valeurs.

MESSAGES D'ASSOCIATIONS

TENNIS DE TABLE

**CONCOURS DE BELOTE
CHAUCHE**

2018
**SAMEDI
29 DECEMBRE
A 14H00
SALLE ARGEN CIEL**

**Tarif :
8€**

Par joueur


Organisé par :
US HAUCHE
TENNIS DE TABLE


**1^{er} LOT : 2 JAMBONS
2^e LOT : 2 DEMI JAMBONS
3^e LOT : 2 LANGUES DE BŒUF
UN LOT DE VIANDE
pour chaque joueur**


Bar – Pâtisseries

4 sans annonce

PARC DE LA BROSSO


FONDS SOLIDAIRE
BERTRAND GONNORD


PARC
DE LA BROSSO


FONDATION BERTRAND GONNORD
Aide à l'enfance et à l'insertion
Sous égide de la Fondation Apprentis d'Auteuil

Tout savoir sur le Parc de la Brosse

La **Fondation Bertrand Gonnord**, sous égide d'Apprentis d'Auteuil, soutient des projets d'accueil, de formation et d'accompagnement en faveur de la jeunesse en difficulté et de leur famille.

Le « Parc de la Brosse », situé sur la Commune de Chauché (proche de la Brossette) a été acquis en juin 2005 par un couple de Pouzauges, Geneviève et Yves Gonnord. Leur souhait a été de faire de ce parc un lieu de ressourcement et de détente pour des enfants et des familles en grande difficulté sociale et/ou familiale.

Ce site privé de 70 hectares a été aménagé pour accueillir des groupes d'une vingtaine de personnes dans des mobil-homes, dans un cadre de nature apaisant et sécurisé où vivent en liberté, cerfs, biches, daims et de nombreux oiseaux.

L'accueil et l'encadrement des séjours a été effectué entre 2007 et 2017 par une association partenaire. Cependant, depuis janvier 2018 le Fonds solidaire Bertrand Gonnord (fonds de dotation spécialement créé à cet effet) met le parc de la Brosse à disposition des établissements et associations souhaitant par exemple organiser un weekend, une semaine, une sortie éducative (...) avec leur propre encadrement. Ces établissements ou associations doivent faire partie du champ de la protection de l'enfance ou du soutien à la parentalité, et la mise à disposition est décidée après élaboration d'un partenariat.

Nous travaillons au quotidien pour que le parc soit un réel outil pédagogique au service de ces structures. Notre objectif est de permettre à des enfants et des familles de bénéficier d'un temps de repos dans un cadre porteur et ressourçant.

Pour la plupart des familles que nous avons pu recevoir, il s'agit de premières vacances ou de premiers weekends passés en dehors de chez eux.

Nous leur proposons sur place plusieurs activités permettant de se reconnecter à la nature ou de passer un moment agréable en dehors de leur quotidien (*pêche, vélos, trampoline, soins des petits animaux, observation des grands animaux etc.*).

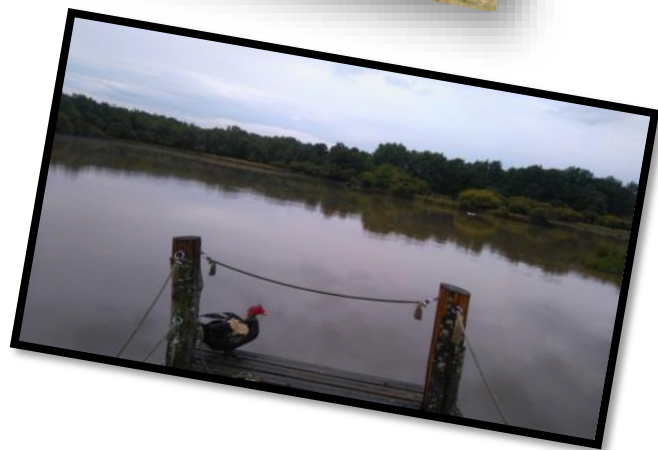
La Fondation a à cœur de tenter d'impliquer au maximum des associations et prestataires locaux pour améliorer la qualité des séjours que nous accueillons.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez davantage d'éléments sur le parc de la Brosse !

Notre site internet : <https://www.fondation-bertrandgonnord.org/>

Contacts :

- > Mathilde SANTOS, Responsable des actions d'aide à l'enfance, mathilde.santos@fondation-bertrandgonnord.org, 07.77.07.21.72
- > Freddy ALLAIN, Régisseur, freddy.allain@fondation-bertrandgonnord.org, 06.48.88.81.25



Distribution du prochain bulletin les 12 et 13 Janvier 2019. Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail avant le Vendredi 28 Décembre 2018.